

En application de l'article 48 du décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État, le Comité Technique de Réseau se réunira

le 19 octobre prochain pour une nouvelle délibération sur les points suivants :

- les lignes directrices de gestion en matière de mutation et de mobilité ;
- la trajectoire éditique dans la sphère informatique ;
- le projet d'arrêté fixant les modalités d'organisation et l'évaluation du cycle de formation professionnelle des contrôleurs des finances publiques stagiaires ainsi que leur formation obligatoire complémentaire.

**fichiers:**



[Télécharger 2-fiche\\_globale\\_ldg.pdf](#) (614.88 Ko)



[Télécharger 3-fiche\\_trajectoire\\_editique.pdf](#) (68.54 Ko)



[Télécharger 2-presentation\\_ldg\\_mobilite.pdf](#) (195.24 Ko)



[Télécharger 7-projet\\_darrete\\_formation\\_des\\_cs.pdf](#) (116.24 Ko)



[Télécharger 7-fiche\\_arrete\\_formation\\_des\\_cs.pdf](#) (83.15 Ko)

**Syndiqués:** [CTR](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---